

Lac
de Baignade
Base de loisirs

en Gascogne
GERS

CASTERA-VERDUZAN

**BULLETIN
MUNICIPAL**

N° 2

Chers Amis Castérois,

Ce bulletin d'information est le second que la Commission chargée de la communication vous fait parvenir. Outre les informations budgétaires qu'il vous apporte, il fait surtout le point sur l'évolution des différents projets qui préparent l'avenir de notre Cité et sur la vie des Associations qui à côté de la Municipalité assurent l'animation économique, sportive et culturelle de **Castéra-Verduzan**.

Il est en cela le lien qui deux fois par an apporte aux castérois l'information sur ce qui se discute, ce qui se prépare et ce qui se réalise chez nous.

Je ne reprendrai pas dans ce propos introductif l'énumération de tous les sujets abordés. Ils correspondent à l'activité des différentes commissions municipales ou extra-municipales et pour chacun d'eux le point est fait par l'adjoint ou le conseiller municipal responsable de la Commission concernée.

Nombreux sont , vous le verrez, projets et réalisations en cours ou achevés.

Nombreux sont les contacts et les négociations avec des promoteurs porteurs de capitaux privés qui désirent investir à CASTERA-VERDUZAN. Notre devoir est de les accueillir tous avec le désir de favoriser leur démarche et de voir se réaliser le plus possible de leurs projets. L'avenir et la prospérité de notre village en dépend. Mais nous devons constamment dans ces négociations garder le souci de sauvegarder les intérêts de la commune. Dans cet équilibre harmonieux, souvent difficile et délicat à trouver, réside l'assurance du succès à long terme des opérations en cours ou à l'étude aujourd'hui.

Réjouissons nous du fait que nos efforts laborieux et obscurs pendant de nombreuses années aient abouti à faire de CASTERA-VERDUZAN un des villages du GERS qui "intéresse" les promoteurs parce qu'ils croient désormais aux chances de notre avenir.

N'oublions à aucun moment que nous sommes dépositaires du patrimoine et des droits essentiels de la collectivité qui nous a élus.

Le Maire,

Aubert GARCIA

COMPTE ADMINISTRATIF 1989

FONCTIONNEMENT

chapitres	Libellés	mandats émis
	dépenses de fonctionnement.....	3 273 702,70
60	Denrées et fournitures	271 031,65
61	Frais de personnel	1 127 572,24
62	Impôts et taxes	55 194,00
63	travaux et services extérieurs	220 694,31
64	Participations et contingents	246 250,36
65	Allocations - subventions	219 546,50
66	Frais de gestion générale	95 459,41
67	Frais financiers	202 449,03
69	Charges exceptionnelles	540,00
82	Charges antérieures	204,35
83	prélèvement pour dépenses d'investissement	834 760,85
	REcettes de fonctionnement	3 353 189,29
70	Produits de l'exploitation	514 322,10
71	produits domaniaux	11 192,50
72	Produits financiers	2 825,00
73	Recouvrements - subventions	44 436,12
74	Dotations versées par l'Etat	1 080 656,61
75	Impôts indirects	57 156,49
77	Contributions directes	1 564 154,00
79	Produits exceptionnels	1 520,00
82	Produits antérieurs	76 926,47
	Excédent de clôture	79 486,59

INVESTISSEMENT

chapitres	Libellés	Mandats émis
	Dépenses d'investissement.....	5 740 150,58
13	frais extraordinaires	17 319,00
16	remboursement emprunts	198 238,87
210	acquisitions de biens	516 830,11
214	acquisition de matériel	127 321,10
232	travaux de bâtiments	63 811,75
233	travaux de voirie et réseaux	4 806 426,00
26	acquisitions titres et valeurs	10 203,75
	Recettes d'investissement.....	6 135 316,52
O6	Excédent d'investissement reporté	656 285,70
10	subventions	1 276 548,90
115	Prélèvement sur recettes de fonction.	834 760,85
1421	T.V.A.	137 721,07
1431	D.G.E.	80 000,00
16	produits des emprunts	3 150 000,00
	Excédent de clôture.....	395 165,94

BUDGET PRIMITIF 1990

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Votes
	Dépenses de fonctionnement.....	3 393 321

60	Denrées et fournitures	272 000
61	Frais de personnel	1 171 000
62	Impôts et taxes	58 150
63	Travaux et services extérieurs	218 000
64	Participations et contingents	267 779
65	Allocations - subventions	213 159
66	Frais de gestion générale	109 000
67	Frais financiers	448 759
68	Dotations aux amortissements	-
69	Charges exceptionnelles	-
82	Charges antérieures	-
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement	635 474
	Recettes de fonctionnement.....	3 393 321

70	Produits de l'exploitation	522 000
71	produits domaniaux	25 420
72	produits financiers	2 800
73	Recouvrements - subventions	54 300
74	Dotations versées par l'Etat	1 018 473
75	Impôts indirects	62 300
76	Impôts directs autres que contributions	-
77	Contributions directes	1 628 542
78	travaux d'équipement en régie et autres	-
79	Produits exceptionnels	-
82	Produits antérieurs	79 486

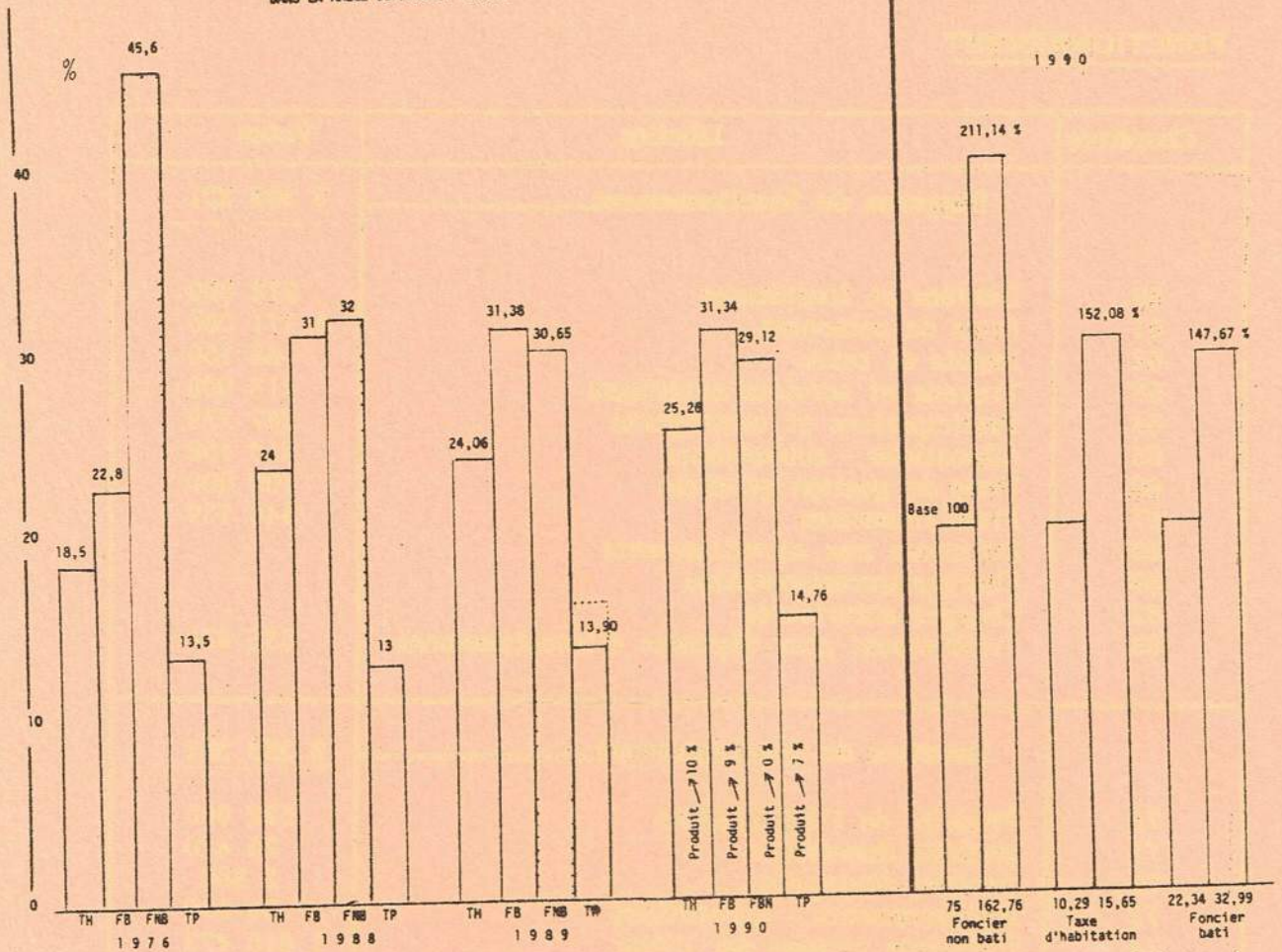
INVESTISSEMENT

chapitres	Libellés	Votes
	Dépenses d'investissement.....	804 474

13	frais extraordinaires	17 319
16	remboursement d'emprunts	214 544
210	acquisitions de terrains	150 434
214	acquisitions de matériel	150 000
232	travaux de bâtiments	50 000
233	travaux de voirie et de réseaux	210 000
26	acquisitions de titres et valeurs	12 177
	Recettes d'investissement.....	804 474

06	Excédent d'investissement reporté	100 000
11	Prélèvement sur recettes de fonctionnemeNT	635 474
14	Fonds compensation de la T.V.A.	69 000

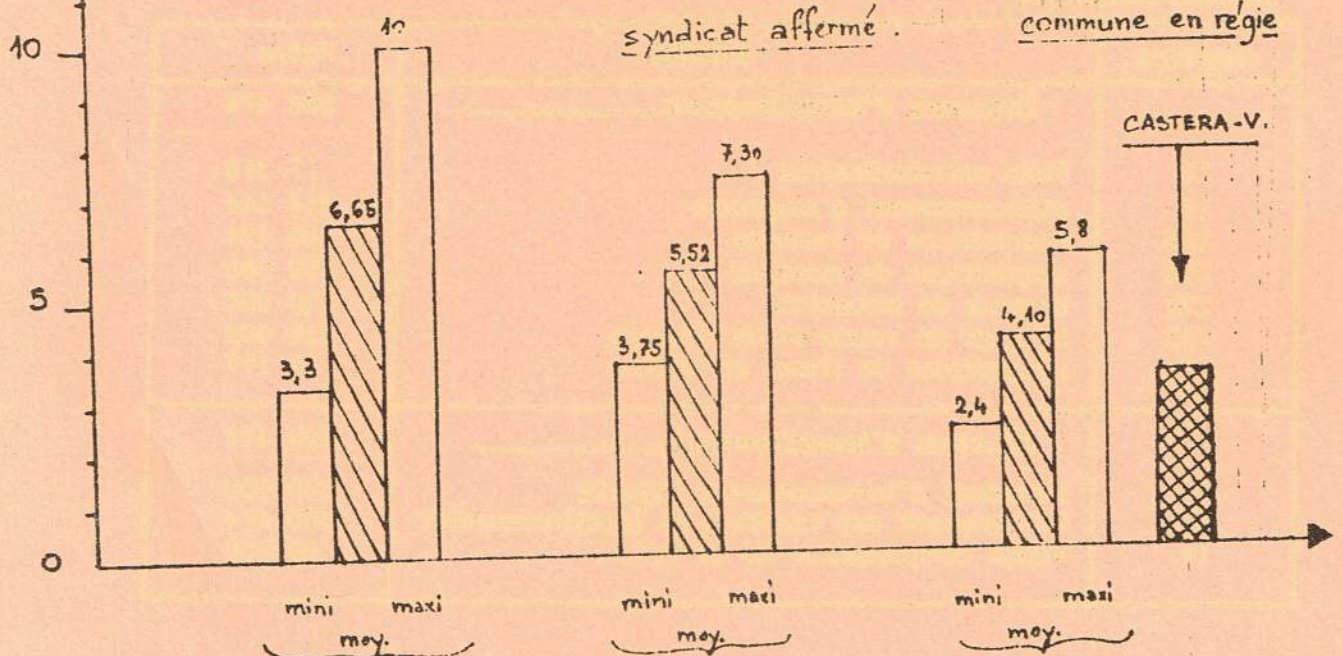
EVOLUTION DU POURCENTAGE DE CHACUNE DES QUATRE TAXES
DANS LA MASSE DU PRODUIT FISCAL



prix du m³

prix du m³ d'eau - 1988.
(avec location du compteur et taxes).
syndicat en régie

(source: DDAF).



Budget primitif
1990

82	79 486			
	Impôts locaux	Prélèvement	83	
		635 474		
77		1 628 542	448 759	67
			109 000	66
			213 159	65
			267 779	64
75	62 300	218 000	63	
	Dotations état	58 150	62	
74		1 018 473	Personnel + Charges sociales	
		1 171 000	61	
73	54 300			
71-72				
70	522 000	Denrées et fournitures	60	
		272 000		
	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>		

FONCTIONNEMENT

69 000	
Prélèvement	
635 474	560 454
	214 544
100 000	
<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>

INVESTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF - ETABLISSEMENT THERMAL

FONCTIONNEMENT

chapitres	libellés	Votes
	dépenses de fonctionnement.....	204 317
60	denrées et fournitures	19 500
61	frais de personnel	85 000
62	Impôts et taxes	300
63	travaux et services extérieurs	38 100
64	Participations et contingents	5 000
66	frais de gestion générale	5 500
67	frais financiers	35 000
82	charges antérieures	15 917
	Recettes de fonctionnement	204 317
700	Produits des cures	194 617
714	Locations	7 200
7339	recouvrements divers	2 500

INVESTISSEMENT

chapitres	Libellés	Votes
	dépenses d'investissement	34 119
16	remboursement d'emprunts	34 119
	Recettes d'investissement.....	34 119
060	excédent d'investissement reporté	34 119

COMPTE-RENDU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 1989

- Eclairage de la base de loisirs : étude s'élevant à 190 913,70 F.H.T. avec répartition :
 - 60 000 F département
 - 130 913,70 F commune. Etude approuvée par le Conseil Municipal
- Aménagement de la 1ère tranche : étude s'élevant à 1 962 000 F H.T., possibilité de financement : Unité de Séjour Touristique Armagnac Lomagne
 - . Etude approuvée avec demande de participation de 10 % au Conseil Général et à la Région.
- Tennis (lac) : étude de la réalisation d'un terrain de tennis : coût 256 176 F TTC, approuvée avec subvention Etat - Région (15 %) - Département (15%).
- Construction bâtiments accueil
 - . Etude pour 151 661 F HT approuvée
 - subvention du Conseil Général (60 000 F)
- Construction terrain de camping 3 étoiles (1ère tranche)
 - . Etude 1 518 000 F TTC approuvée
 - subvention ministère du Tourisme - Région 10 % - Département 10 %
- Etude d'évacuation des eaux pluviales le long du CD 42 (base de loisirs) coût 250 000 F H.T.
 - demande de subvention Conseil Général 75 000 F
- Acquisition matériel pour coin pique-nique (bancs + tables)
- Assainissement 6ème tranche a été commencée.

Séance du 4 décembre 1989

- indemnité de logement à Mme FRASEZ, institutrice : accordée
- Presbytère : toujours en vente au prix de 350 000 F (un acquéreur éventuel s'étant désisté)
- Création d'une commission agricole demandée par la SAFER (problèmes d'irrigation) : MM. MARES, NEF, PALLARES (conseillers) BASTITA (adjoint représentant le Maire) - CELLA, ARILLA Alexis -
 - . adoptée à l'unanimité
- cantine scolaire : nouveaux tarifs adoptés à l'unanimité :
 - . 8 F enfant
 - . 16 F adultes
 - . 32 F adultes (à titre exceptionnel) no indigents.

Séance du 26 janvier 1990

- adhésion au Syndicat Intercommunal d'entretien et d'aménagement de la Baise : 1 F par habitant - 2 représentants : MARES -NEF
 - . adoptée
- création d'un poste d'agent d'entretien :
 - . adoptée à la majorité
- garantie d'emprunt pour la construction des 10 logements HLM (elle est de 10 %) - adoptée -
- la commune se porte caution de la Société hippique pour l'emprunt qu'elle a réalisé (1 350 000 F) afin que soit construite une piste en dur. La Société hippique donne en garantie la totalité des terrains et installations
 - . adopté à l'unanimité
- construction club de voile (hangar à bateaux)
 - étude estimée à 250 000 F H.T. (DGE 125 000 F - commune 125 000 F)
 - . adopté
- Aménagement du Foirail
 - 1er projet fait par le CAUE
 - demande de modifications - étude de Gil. LEBLANC
- Recrutement d'un agent recenseur
 - décision d'ouverture de crédit pour agent recenseur (adopté)
- Travaux à l'Eglise
 - achat de bancs : participation communale 30 000 F : adoptée, pour 53 000 F de frais
- Roumanie :
 - adoption, en accord avec les autres maires du canton d'une commune de Roumanie (adopté)

Séance du 2 mars 1990

- Etablissement Thermal :
 - . contact avec une Société (CISE) groupe St-Gaubin pour exploiter l'Etablissement Thermal
 - . conditions :
 - pas d'acquisition des bâtiments mais bail emphytéotique
 - possibilité d'une année d'expérimentation
 - la CISE assurerait la promotion des Thermes (thermalies) documents à 70 000 Médecins
 - mise en place d'un responsable qui étudierait la conduite à tenir
 - aucune participation communale pour 1990
 - . approuvé à l'unanimité

- Aliénation de chemins ruraux situés au milieu de parcelles de M. FABREGA et GUIRAUD
proposée au prix du franc symbolique (au m²) sauf M. PALLARES qui estime la vente pourrait être faite au prix réel du m².

Séance du 30 mars 1990

- fixation des tarifs :
 - . Base de Loisirs - entrées : enfants 5 F
adultes : 10 F
 - . Camping : enfant : 2 F
adulte : 4 F
emplacement : 2 F
Branchement EDF : 3 F
- vote du Compte Administratif 89 : approbation à l'unanimité
- vote Budget primitif 90 : commune : pour 10 - contre 2 - abstention 2
service des eaux : pour 14
C.C.A.S. : pour 14
Etablissement thermal : pour 10 - abstention : 4
- prime allouée aux employés municipaux (80 % salaire brut) maintenue.
adoptée à l'unanimité
- vote des 4 taxes
proposition de garder inchangés les taux 89 de la TH, du FB, et T.P
de baisser le taux du FNB de 166,18 à 162,86
 - . adoptée à la majorité (10 contre 4)
- taxe SICTOM : elle passe de 45 000 F à 55 000 F (adoptée à l'unanimité)
- tarif eau : (m³) : . 3,10 F → 3,30 F (1ère tranche de 25 m³)
 . 1,75 F → 1,95 F (après 25 m³)
 branchement d'un deuxième compteur : 650 F → 750 F
- demande de subvention FRI :
 - . étude de la réalisation d'un club voile chiffrée à 250 000 F HT
 - . subvention DGE (2ème part) : 87 500 F
 - . fonds régional d'Intervention : 37 500 F
 - . commune : 125 000 F
 - adopté
- demande de M. PERNE du transfert de la subvention municipale réservée à l'Ecurie des Thermes au Club du 3ème âge.
 - . proposition étudiée au Budget supplémentaire

L E L A C

Les travaux prévus durant l'intersaison ont été réalisés.

Les travaux de construction :

Un bloc sanitaire et un hangar à bateaux ont vu le jour. Ce dernier , très fonctionnel, permet de ranger le matériel nautique de la base mais aussi celui des membres du club voile.

Les travaux d'aménagement :

A l'intérieur du centre d'accueil : pose de carrelage, achat d'un frigidaire plus adapté.

A l'extérieur : des arbres ont été plantés, la pelouse a été semée ce qui a rendu nécessaire l'achat d'une tondeuse, deux nouveaux jeux ont été installés pour les enfants.

Bref, c'est une base de loisirs "pimante" qui a ouvert ses portes le 13 juin et qui espère accueillir autant de visiteurs que l'année passée.

Les tarifs :

- 5 F pour les enfants jusqu'à 14 ans (carte d'abonnement donnant droit à 15 entrées : 50 F.
- 10 F pour les adultes (carte d'abonnement donnant droit à 15 entrées : 90 F)
- 150 F la carte "club voile" valable 1 mois
- 160 F les stages de voiles ou optimists.

COMMISSION AGRICOLE

Suite à la demande de la D.D.A.F., la SAFER a fait une enquête auprès des agriculteurs de la commune afin d'étudier un éventuel réaménagement foncier. 53 % des agriculteurs de la commune de CASTERA-VERDUZAN sont favorables à ce réaménagement.

Après cette enquête, les techniciens de la D.D.A.F. et de la SAFER ont tenu une réunion d'information à la Mairie. A l'issue de cette rencontre il a été demandé à la Municipalité de nommer une commission composée de cinq agriculteurs, plus Monsieur le Maire ou son représentant. Une deuxième commission formée également de cinq agriculteurs de la commune serait nommée par la Chambre D'Agriculture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a proposé à l'unanimité les agriculteurs dont les noms suivent :

- M. Claude NEF - M. Alain PALLARES, - M. André MARES - M. Albert CELLA - M. Alexis ARILLA.

Il est nécessaire de signaler que les dépenses entraînées par ce réaménagement seraient prises en compte par le Conseil Général et le Conseil Régional, la commune, quant à elle, n'apportant qu'une aide matérielle.

VOIRIE

Il a été demandé à l'Equipement (M. SOURBES) de chiffrer le montant des travaux à effectuer sur les chemins de la commune (revêtement ou apport de point à temps).

Monsieur SOURBES doit également chiffrer le remplacement des tampons du busage de la rue des Ecoles et du drainage de la côte de l'Eglise (face aux immeubles CORNARDEAU et LABENNE).

Les membres de la commission se réuniront ensuite afin d'étudier les priorités de ces travaux.

A savoir que le programme voirie budgétisé pour 1990 est de 150 000 F et environ 150 000 F de restes à réaliser du programme 1989.

S.I.C.T.O.M. N° 2

Comme nous l'avions indiqué dans le précédent bulletin d'information, nous venons de procéder à l'achat de trois containers d'une capacité de 1 000 litres chacun au lieu de 500 litres initialement prévu.

Leur mise en place a eu lieu aux endroits les plus utilisés : à Pouchon - sur la route de Saint-Puy (Baron et Labarthe). Il est précisé qu'à ces endroits la collecte aura lieu deux fois par semaine (mercredi et vendredi à Pouchon, mardi et vendredi sur la route de Saint-Puy).

Nous insistons une nouvelle fois sur votre civisme en ce qui concerne leur utilisation.

L'ÉCOLE

L'année scolaire touchant à sa fin, la fête de l'école a fait partie des préoccupations des enfants et des enseignants. Elle a eu lieu le dimanche 24 Juin, sous une nouvelle formule. En effet, après un court spectacle, la fête s'est poursuivie par une kermesse dans le cadre verdoyant du parc Lannelongue avec stands de jeux, pâtisseries, buvette.

L'École maternelle participe au fleurissement du village par la création d'un massif sur le parking entre l'école et la salle de sports.

Les projets pour la prochaine année scolaire commencent aussi à se concrétiser. Ainsi l'achat d'une photocopieuse nous a paru maintenant nécessaire. En effet, les méthodes de travail ayant changé, ce n'est plus sur un seul livre mais sur des documents divers que les enseignants puisent leurs exercices. Jusqu'à présent la photocopieuse de la Mairie était à notre disposition. Mais le fait d'en posséder une sur place permet une plus grande souplesse d'emploi. Le conseil municipal a voté cette acquisition à l'unanimité. Le financement sera le suivant :

- le Cinéma des Thermes cède sa subvention de 5 000 F
- la coopérative scolaire primaire investit 1 000 F
- la maternelle : 5 00 F
- le solde sera financé par la Mairie pour une somme de 6 000 F.

URBANISME - ENVIRONNEMENT

Parmi tous les travaux projetés, tous n'ont pu encore, pour différents motifs, aboutir :

- La Salle omnisport devant connaître une transformation avec agrandissement, les travaux tout autour s'en trouvent retardés.
- Le remplacement des cages à ordures vient de commencer avec notamment trois points sensibles (Pouchon et sur la route de St-Puy : Baron et Labarthe).
- La réalisation du camping verra suivre tout l'aménagement de la route neuve (éclairage - parapets), du parc urbain (plantations - piétonnier) et de la passerelle menant de ce parc urbain à la rue principale (face à l'entrée des Thermes).
- Le Fleurissement a déjà commencé et des efforts non négligeables ont été consentis. Poursuivons et bien sûr, améliorons encore.
- L'abattage d'arbres morts a vu disparaître un immense ormeau situé devant l'Etablissement Thermal et qui penchait dangereusement au-dessus de la rue principale. L'abondance de la végétation dans le parc de l'Etablissement compense cette disparition.
- Enfin le foirail va connaître, comme prévu, une modification importante. Sur une feuille jointe vous trouverez le plan proposé par l'architecte à l'étude de la commission concernée. Cet aménagement s'inscrit dans le cadre de l'OPAH de la Ténarèze et sera subventionné sur ces crédits.

ETABLISSEMENT THERMAL

Après les traditionnels travaux de remise en état des locaux médicaux (nettoyage et peinture), l'Etablissement Thermal ouvrait ses portes comme à son habitude le 2 mai.

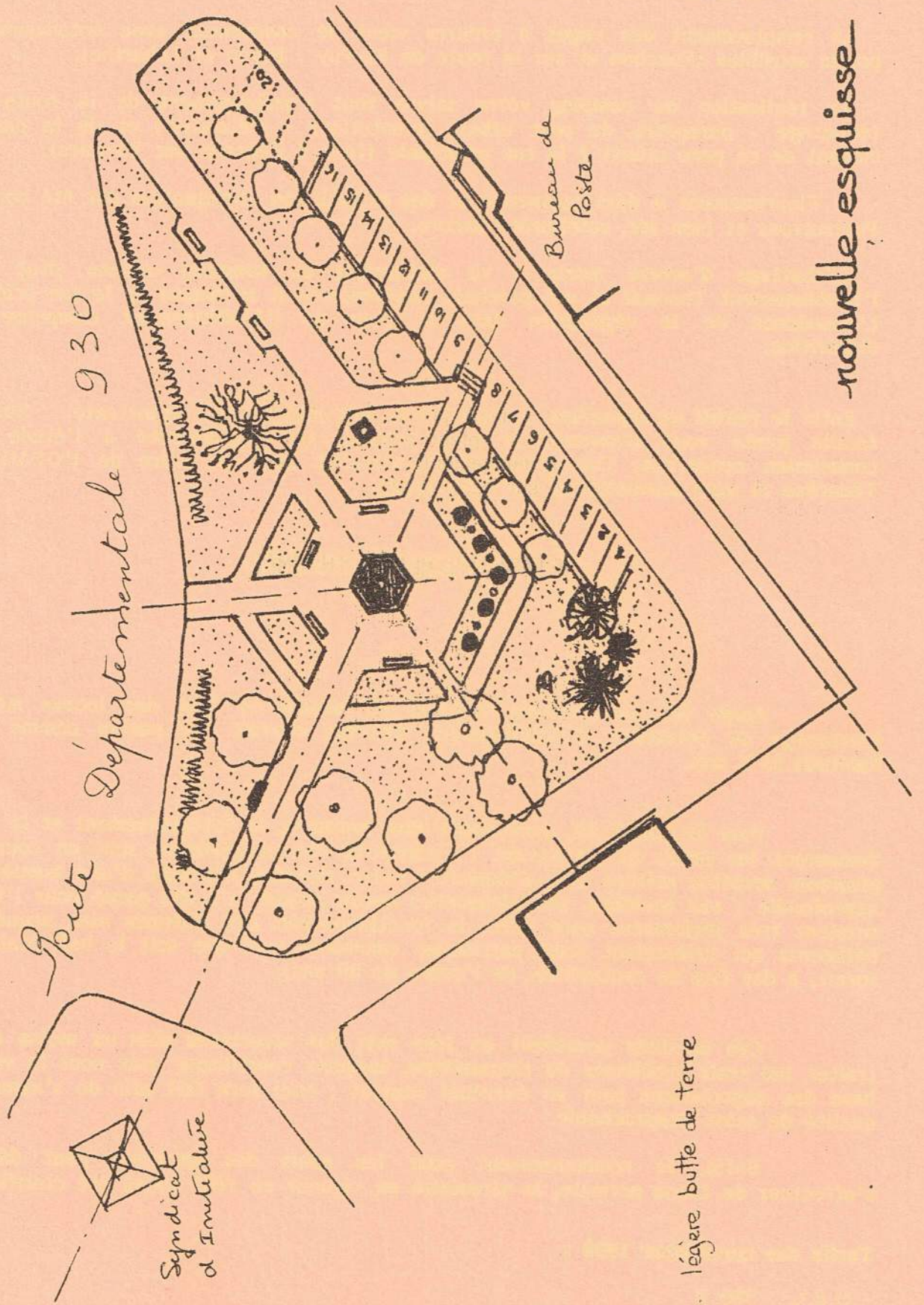
Pour la saison 90, maintenant bien entamée, le fonctionnement et la gestion demeurent les mêmes qu'auparavant ; toutefois, des négociations sont en cours avec plusieurs sociétés privées afin d'exploiter notre richesse thermale d'une manière plus approfondie : ces sociétés, avec lesquelles aucun accord n'a été passé pour l'instant, seraient très intéressées pour gérer le fonctionnement des Thermes sans acquérir les bâtiments qui resteraient donc patrimoine communal quel que soit le bail établi (qui serait, à des fins de rentabilité, de l'ordre de 30 ans).

Ces sociétés possèdent en leur sein des structures plus ou moins aptes à traiter les vrais problèmes du thermalisme, lesquels constituent pour nous la véritable base des négociations pour un éventuel contrat ; ceci sera fait afin de s'assurer une qualité de soins irréprochable.

Enfin, le remboursement pour les soins des gencives peut désormais s'effectuer de façon normale, la circulaire en vigueur en 1989 ayant été clarifiée.

Tarifs des cures pour 1990 :

- O.R.L. : 380 F
- appareil digestif : 646 F
- soin des gencives : 708,50 F



nouvelle esquisse

B A S K E T - B A L L

Voici arrivée l'heure des bilans de la saison écoulée qui a eu, comme à chaque fois, ses parts de joies et de déceptions.

En effet, le club de BASKET de CASTERA-VERDUZAN :

- **REMERCIE** en premier lieu tous les amis, licenciés ou non, qui ont oeuvré, souvent dans l'ombre, pour permettre la réalisation des diverses activités.

. les spectateurs qui ont soutenu les joueurs, même dans des moments difficiles.

- **FELICITE** les joueurs et entraîneurs qui ont toujours essayé de faire le maximum pour défendre leur chance. Dans ce domaine, les équipes "minimes garçons" et "Réserve", championnes toutes les deux ARMAGNAC-BIGORRE, méritent une mention spéciale. Quant à l'Equipe I il faut noter sa progression régulière qui la rapproche chaque année de l'accession en Nationale IV.

- **SOUHAITE** bonne chance à l'équipe sénior féminine qui va se lancer dans la compétition départementale et bienvenue au club de foot castérois, naissance qui est une preuve supplémentaire du dynamisme de notre village.

- **RENOUVELLE** son impatience de pouvoir organiser ses diverses activités dans une salle de sport plus conforme aux besoins.

- **REGRETTE** de ne pas arriver à attirer davantage de spectateurs pour encourager les 70 joueurs qui défendent nos couleurs.

Mais tout bilan sert de point de départ pour la prévision de la saison à venir et nous espérons que dans notre organisation, chaque volontaire pourra, en exprimant au maximum ses qualités, permettre au club de BASKET de continuer à contribuer activement à l'animation de notre village.

Dès à présent, nous vous annonçons que le premier rendez-vous est fixé au 31 août, 1 et 2 septembre. En effet, à cette date se déroulera le VII Tournoi des Thermes avec la participation d'équipes nationales telles que VALENCE, LOURDES, JOUE les-TOURS, BORDEAUX, CASTRES et AUCH.

De tout coeur, bonnes vacances à chacun et, nous espérons, à bientôt !

SOCIETE HIPPIQUE

La Société hippique prépare activement sa prochaine saison.

Sept réunions sont prévues au programme :

- dimanche 1er juillet et lundi 2 juillet
- lundi 23 juillet
- Mardi 31 juillet
- lundi 21 août et mardi 21 août
- samedi 29 septembre

Compte tenu de tous les aménagements effectués sur l'hippodrome ainsi que du nombre de réunions qui s'y déroulent, la Société souhaitait devenir propriétaire du champ de courses de Baron. Voilà qui est chose faite ; cet achat devrait permettre aux responsables de la Société d'envisager prochainement l'aménagement d'une piste en sable. Si cette réalisation se concrétise, CASTERA pourra s'enorgueillir de posséder un des plus beaux hippodromes du Sud-Ouest.

FOOTBALL

Il est né ! Un club de football vient de se créer à CASTERA-VERDUZAN.

Un bureau a été constitué et tous sont prêts à oeuvrer pour la bonne cause mais un problème majeur s'est vite posé : il faut trouver un terrain, assez grand, plat et accessible.

Des négociations sont en cours et devraient aboutir assez vite.

FESTIVITES DE L'ETE
PAR LES ASSOCIATIONS CASTEROISES

JUILLET

- 1er : Festival de Théâtre
Réunion hippique
- 2 : Réunion hippique
- 14 : Méchoui et Bal (Foyer)
- 20 : Ballet de Tchecoslovaquie (Syndicat Initiative)
- 21 : les nuits de la Plage
- 22 : concours de pétanque
- 23 : Réunion hippique
- 27 : concours de pétanque
- du 17 au 21 : stage de planche à voile
- du 9 au 13 : stage optimist

AOUT

- 3 : Bal Musette
- 5 : concours de pétanque
Foire à la Brocante
- 8 : Théâtre avec les Baladins "J'ai 20 ans et je t'emmerde"
- 10 : les nuits de la plage
- du 11 au 18 : Tournoi de Tennis
- 12 : Kermesse du 3ème âge
- 17 : soirée tennis : repas - bal
- du 18 au 21 : **FETE LOCALE**
 - 18 : match de rugby - vachettes - bal disco
 - 19 : concours de pêche - petit déjeuner escargots - critérium cycliste - feu d'artifice au lac - bal disco et bal musette
 - 20 - jeux à la plage - bal disco - réunion hippique
 - 21 : concours de pêche pour les jeunes - réunion hippique - repas des cuisinières
- 24 : concours de pétanque
- du 6 au 10 : stage de planche à voile
- du 14 au 18 : stage optimist

SEPTEMBRE

- 2 : course de côte automobile
tournoi de basket
- 29 : réunion hippique

OCTOBRE

- 7 : concours de pétanque
- 21 : lotto du 3ème âge

CINEMA DES THERMES

Chaque semaine, le **mercredi à 21 heures**, les grands films de l'ETE.

- Entrée : - adultes : 25 F
- jeunes : 20 F
- possibilité d'abonnement

Par cette dernière page il vous est possible de formuler des questions, des suggestions que vous pourrez retourner à la Mairie.

Lors de la parution du prochain bulletin apparaîtront les réponses à vos sollicitations.